Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

# En 2025, 193 OQTF ont été expulsés en Vaucluse



**La préfecture de Vaucluse vient de dévoiler le bilan des interpellations d'étrangers en situation irrégulière en Vaucluse en 2025.**

L'an dernier, les forces de l'ordre ont procédé à l'interpellation de 1 069 étrangers en situation irrégulière dans le département. Ce chiffre est en hausse de 28% par rapport à 2024 et 2,5 fois et demi plus élevé qu'en 2019, année de référence avant Covid.
Dans le même temps, les services de l'Etat en Vaucluse ont pris 1 265 mesures d'éloignement, type Obligation de quitter le territoire français (OQTF), contre 891 en 2024 (+41%) et 645 en 2019 (+95%).
Dans les faits, ces décisions ont abouti à l'expulsion de 193 étrangers l'an passé, contre 223 en 2024 (−14%) et 173 en 2019 (+12%).
« La diminution du nombre d'étrangers éloignés s'explique en grande partie par les difficultés d'identification et de délivrance de laissez-passer par les consulats », explique la préfecture de Vaucluse où une OQTF sur 6 est ainsi exécutée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

**Des profils ‘sensibles’**

Parmi les OQTF vauclusiens éloignés de France en 2025 figure notamment 40 étrangers en situation irrégulière, libérés du centre pénitentiaire du Pontet. Des individus au profil particulièrement sensible selon la préfecture de Vaucluse comme ce ressortissant algérien condamné à 20 ans de prison pour meurtre placé en centre de rétention puis expulsé après avoir purgé sa peine.

Autres profils : un ressortissant guinéen âgé de 20 ans suivi pour radicalisation et tentative d’assassinat pour laquelle il a été déclaré irresponsable ainsi que deux ressortissants marocains, l’un radicalisé et fiché ‘S’, l’autre, condamné 17 fois par la justice française pour un total de 15 ans de prison

**Accentuation des contrôles sur les personnes en situation régulière**

« L’accent a été aussi particulièrement mis sur l’expulsion d’étrangers en situation régulière représentant une menace grave pour l’ordre public, annonce la préfecture de Vaucluse. Ainsi, la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour fait désormais l’objet d’un contrôle strict au regard des faits de délinquance. »